



DIRECTIVES ENCADRANT LE SOIN ET LE LIEU D'EXERCICE

En vigueur à compter du 25 septembre 2025

Merci de bien vouloir prendre connaissance des présentes directives qui encadrent le soin et qui s'appliquent au lieu d'exercice et d'y porter une pleine attention et ce, par respect pour votre thérapeute et les autres personnes clientes :

- ❖ Le lieu d'exercice est à l'intérieur du domicile de votre thérapeute et ne comporte pas de salle d'attente. Ainsi, veuillez s.v.p. vous présenter à la porte d'entrée principale à l'heure prévue pour votre soin, tout au plus cinq (5) minutes avant son début, et attendre que celle-ci vienne vous ouvrir.
- ❖ Il y a plusieurs places de stationnement non payantes et permises dans la rue longeant le lieu d'exercice. Veuillez utiliser ces espaces et éviter de vous stationner dans la rue privée en face du lieu d'exercice où il y a une mention claire d'interdiction de stationner.
- ❖ Les rendez-vous sont d'une durée de 30, 60 ou 90 minutes. Veuillez ainsi respecter le temps que vous avez réservé puisque la séance ne sera pas prolongée au-delà de la plage horaire, sauf si le retard découle de la thérapeute (les présentes directives viendront cependant limiter cette possibilité). En cas de retard de votre part, la séance réservée vous sera facturée en totalité.
- ❖ Un avis d'un minimum 48 heures à l'avance est nécessaire pour reporter ou annuler un rendez-vous, à l'exception d'une raison majeure. Pour tout rendez-vous manqué ou pour tout défaut d'avoir respecté ce préavis, vous serez dans l'obligation de payer l'équivalent du coût d'un soin de 60 minutes ou le coût réel du soin si celui-ci était inférieur à cette durée.
- ❖ Prière d'aviser votre thérapeute AVANT de vous déplacer pour votre rendez-vous si vous avez des symptômes pouvant s'apparenter à la COVID-19 ou de tout autre virus transmissible (*fièvre, toux récente, difficulté respiratoire, perte d'odorat ou de goût sans congestion nasale, douleurs musculaires, céphalée, fatigue musculaire, importante perte d'appétit, mal de gorge, diarrhée*).
- ❖ À la suite d'un soin, il demeure important de boire beaucoup d'eau et de se reposer pour favoriser l'intégration de celui-ci. La responsabilité de son mieux-être revient à chaque personne cliente.
- ❖ En sus des séances de soin, votre thérapeute offre des produits et d'autres services connexes qui pourraient répondre à certains besoins des personnes clientes.

Veillez-vous référer au site internet www.pperformances.com ou en discuter avec votre thérapeute.

- ❖ Le paiement pour chaque soin reçu doit se faire avant de quitter le lieu d'exercice de la thérapeute ou en début de rencontre si le soin est en mode virtuel.
- ❖ Le soin est un service qui est taxable et les taxes applicables seront ajoutées au coût du soin. La thérapeute se réserve aussi le droit d'ajuster sa grille tarifaire mais s'engage à aviser chaque personne cliente de tout changement avant la prise ou la confirmation de son rendez-vous.
- ❖ Pour le soin en massothérapie, un reçu d'assurance peut être émis et remis sur demande.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

(S) Guylaine Lacerte

Guylaine Lacerte, massothérapeute
Membre RMPQ (# 21-7633)

J'accuse la lecture des présentes directives le : _____ (date)

Nom complet de la personne cliente : _____

Signature : _____



Réseau des
massothérapeutes
professionnels
du Québec

Collecte des informations personnelles :

PPerformances et Guylaine Lacerte accordent une importance primordiale à la confidentialité et à la protection des informations personnelles de ses personnes clientes et met en place des mécanismes visant à se conformer aux exigences de la législation entourant la conservation et la non-divulgence des informations personnelles.

Les données recueillies ne pourront être utilisées pour d'autres fins que celles qui ont été autorisées par la personne cliente.